Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260723-170720264-DE

Commune de Loqueffret

Séance du 17 juillet 2026

L'an deux mil vingt six, le 17 du mois de juillet *à 18h00* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 10/07/2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, JEFFROY Michel, BARON Bernard, JACQUESSON Bernard, GERARD Françoise, BOURGE Diane

Absents : BRAS Killian, MOROT-SIR Isabelle, COMBE Laouen, CAPONY Sigrid et TREABOL Gaelle ,

Procurations : TREBAOL Gaelle à JEFFROY Michel et BRAS Killian à BARON Bernard

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le secrétariat a été assuré par : Diane BOURGE assistée de Mr LE PAPE Vincent

Délibération 170720264 : TRAVAUX ECOLE

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour commander l'achat de ventilateurs et de climatisations pour l'école publique, dans le cadre de la prévention des fermetures liées aux canicules.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la fermeture de l'école publique de Loqueffret lors de la canicule de juin 2026, en raison de conditions thermiques incompatibles avec l'accueil des élèves ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire exposant :

- La nécessité d'équiper l'école publique de ventilateurs et de climatisations pour garantir des conditions d'accueil sûres et conformes aux normes de confort thermique ;
- Les devis obtenus pour l'achat et l'installation de ces équipements ;
- Les subventions disponibles dans le cadre du dispositif edurénov' et du plan été 2026 ou d'autres aides publiques (ADEME, Région Bretagne, État, etc.) ;

Vu l'urgence de mettre en place des solutions durables pour éviter de nouvelles fermetures ;

Considérant que l'amélioration du confort thermique dans son école est une priorité pour la commune, afin de garantir la continuité pédagogique et la sécurité des élèves et du personnel ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant habilité à engager les démarches d'achat et de demande de subventions ;

Décide :

1. Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, au nom de la commune, les démarches nécessaires pour l'achat de ventilateurs et de climatisations destinées à l'école publique de Loqueffret.
2. Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, devis, bons de commande, conventions ou marchés publics liés à cet achat, ainsi qu'à solliciter les subventions disponibles (notamment dans le cadre des dispositifs : Edurénov' et été 2026).

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260723-170720264-DE

3. Article 3 : De déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de représenter la commune dans toutes les instances ou réunions relatives à ce projet.
4. Article 4 : De charger Monsieur le Maire de rendre compte au Conseil Municipal des actions menées, des dépenses engagées et des subventions obtenues.

Fait à Loqueffret, le 20/07/2026.
Le Maire,
LE GUILLOU Louis Marie

